



COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 13 septembre 2022

- 
1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal (5 juillet)
  2. Désignation d'un secrétaire de séance
  3. Création poste agent de maîtrise à temps complet
  4. Création poste Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet
  5. Convention Aqualib
  6. Conventions CCBE
  7. Discussion sur le devenir du terrain constructible Côté Square
  8. Discussion sur la consommation de la Commune en matière d'eau et d'énergie
  9. Questions diverses
- 

Date de convocation : 08/09/2022

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 15 ; votants : 18

Sous la présidence de Madame Barani Marie-Pierre, Maire de Châbons

Membres présents : Mesdames et Messieurs BARANI Marie-Pierre, ORTUNO Michelle, BOZON Pierre, PÉRON Catherine, RIVIÈRE Denis, PELLERIN Annick, DURAND Lionel, BURTIN Nicole, BRECHET Alexandre, GAILLARD Claude, LEDEUIL Estelle, GUILLERMIN Romuald, LACROIX Franck, MEUNIER-BLANCHON Emma.

Membres absents : COMBET Stéphane donne pouvoir à PERON Catherine, MEYER Sylvie donne pouvoir à BRECHET Alexandre, VIAL Ludivine donne pouvoir à BARANI Marie-Pierre, MARTIN David.

- 1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal en date du 5 juillet**
- 2. Désignation du secrétaire de séance**
- 3. Création poste agent de maîtrise à temps complet**

Dans le cadre d'une procédure de promotion interne, Paul Morestin-Cadet a bénéficié d'un avancement de grade et a été inscrit sur la liste d'aptitude des Agents de Maîtrise (catégorie C).

D'après la délibération n°2021-0023 du 10 juin 2021, la collectivité a décidé de fixer le taux de promotion pour les avancements de grades à 100% - ce qui signifie que tous les agents promouvables (pouvant bénéficier d'un avancement de grade) seront promus.

Afin que Paul Morestin-Cadet puisse bénéficier de ce nouveau grade il est nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un emploi de grade d'agent de maitrise en raison de l'inscription à la liste d'aptitude des agents de maîtrise de catégorie C par voie de promotion interne d'un agent,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

**Il est proposé au Conseil de délibérer pour la création de cet emploi à temps complet à compter du 15 septembre 2022.**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **4. Création poste Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet**

Dans le cadre de l'évolution de carrière de Roseline Gros, elle a été inscrite au tableau des agents promouvables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 et peut bénéficier d'un avancement de grade au grade d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe.

D'après la délibération n°2021-0023 du 10 juin 2021, la collectivité a décidé de fixer le taux de promotion pour les avancements de grades à 100% - ce qui signifie que tous les agents promouvables (pouvant bénéficier d'un avancement de grade) seront promus.

Le Maire propose donc au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (28h) pour assurer les missions d'encadrement des enfants à l'école publique pendant le temps scolaire et périscolaire.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (28h/35) d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe

Le conseil municipal précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Il est proposé au Conseil de délibérer pour la création de cet emploi à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **5. Convention Aqualib**

Chaque année l'école primaire de Châbons signe une convention de mise à disposition du centre Aqualib' (Côte Saint André) pour les cours de natation des élèves.

Il est nécessaire de la renouveler.

La Convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition du Centre Aqualib', propriété de Bièvre Isère Communauté, qui fixe annuellement les réservations du centre par les établissements scolaires, les associations, les sociétés, ou les groupements.

L'école primaire de Châbons a réservé l'équipement du 12 septembre au 4 décembre 2022 les lundis de 9h25 à 10h05. Le tarif est de 4€ par élève et par séance.

**Il est demandé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.**

**Adopté à l'unanimité.**

## **6. Conventions CCBE**

Dans le cadre de l'entretien et du déneigement du parking de la Gare, une convention avait été signée pour une durée de 3 ans en 2017 avec la CCBE. Il convient de refaire une convention pour définir les obligations des deux parties en matière d'entretien et du déneigement du parking de la Gare.

**Il est proposé au Conseil de délibérer pour autoriser Madame le Maire à rédiger et signer cette convention.**

**Adopté à l'unanimité.**

## **7. Discussion sur le devenir du terrain constructible Côté Square**

Madame le Maire souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur une parcelle de terrain communal située dans le lotissement Côté Square. Sa localisation semble empêcher toute utilisation future pour une utilisation communale et il semblerait judicieux étant donné les prix actuels du marché de mettre ce terrain en vente.

**Après discussion, le Conseil décide d'aller plus loin dans la réflexion en faisant appel à un géomètre pour vérifier les réseaux, les servitudes éventuelles et la division possible du terrain.**

## **8. Discussion sur la consommation de la Commune en matière d'eau et d'énergie**

Vu le contexte actuel d'inflation et notamment dans les domaines de l'énergie et de l'eau, il convient de réfléchir à mettre en place une politique communale pour réduire notre consommation au niveau des bâtiments communaux et pour l'entretien des espaces verts. Alexandre, Pierre et Philippe font une synthèse des différents éléments en notre possession afin de lancer les débats.

- Eau : concernant l'eau, il faudrait prévoir d'installer des réserves pour récupérer l'eau de pluie afin d'arroser les plantes (et éventuellement le stade).
- Chauffage : Les tableaux ci-joints permettent de voir l'évolution de la consommation et des tarifs de l'énergie utilisée pour le chauffage. Pour exemple, à l'école, le coût du Kwatt/h en électricité a augmenté de 34,73% de 2021 à 2022 tandis que le fioul a augmenté de 53%.

Il paraît important de changer les habitudes en matière de consommation. Une charte d'occupation des bâtiments (notamment à destination des associations) sera rédigée afin de faire des économies d'énergie (baisser la température d'un ou deux degrés dans les bâtiments en hiver ce qui correspond à une réduction de 8% de la facture d'électricité, ne plus faire tourner les frigos inutilement...).

Au lieu de changer les sources d'énergie, il convient de réduire les besoins et la consommation et faire rentrer dans les mœurs de meilleures pratiques.

Aussi, avant d'investir dans de nouveaux bâtiments, il semble important de bien réfléchir aux coûts de fonctionnement de ces bâtiments.

Philippe Charléty va rencontrer la directrice de l'école pour évoquer les économies à mettre en place à l'école publique.

## 9. Questions diverses

- Marie-Pierre Barani / Philippe Charléty : discussions en cours avec la CCBE autour d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) qui pourrait avoir plusieurs antennes
- Michelle Ortuno :  
Magasin pour rien connaît une très bonne affluence. Le local devient trop petit pour pouvoir exposer l'ensemble des objets et meubles.  
Téléthon : cherche des cuisiniers
- Denis Rivière :  
Travaux annuels d'aménagement de la voirie ont été réalisés à 95%.  
Pour le gymnase, 3 diagnostics ont été réalisés pendant l'été (structure, relevés de bâtiment et amiante).  
Elagage à venir.
- Estelle Ledeuil :  
Samedi 8 octobre : initiation aux gestes de premiers secours (2 places restantes) : deux sessions d'une vingtaine de personnes chacune.  
Forum des associations s'est bien passé, il y a eu beaucoup de monde.  
Préparation du repas des anciens
- Annick Pellerin : Journées du patrimoine les 17 et 18 septembre, 27 exposants attendus.
- Nicole Burtin : vente de livres de la bibliothèque ce week-end à l'occasion des journées du patrimoine ; plusieurs séances de cinéma prévues.
- Pierre Bozon : au niveau de l'église, les travaux ont recommandé avec beaucoup de difficultés.  
Problème de conformité de l'échafaudage.
- Catherine Péron :  
Planning des salles pour les associations fait ; le calendrier devrait être prêt mi-octobre.  
Téléthon : le groupe L'arsenal (rock) viendra jouer  
David Martin s'occupe de la mobilité avec la CCBE et fait un état des lieux des arrêts de bus à Châbons.